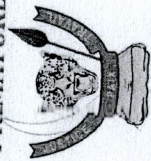


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 122/2023

AU GROUPEMENT MAZARS CAMEROUN-BETA CONSULT SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DC/001/CGPMP/PI/2023, conclu avec le FONER, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard trente-six millions cent quarante mille deux cent quatre-vingt-trois (CDF1 036 140 283) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais sept millions deux cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-un, nonante-huit centimes (CDF 7 252 981,98).

Fait à Kinshasa, le 06/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général



Sceau de l'Etablissement